

**Département
Des ARDENNES**

=====
ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 01.08.2025
Convocation faite
Le 18.07.2025**

**Délibération
N°2025-07-163**

**Autorisation du Président à
signer une convention de
délégation de maîtrise
d'ouvrage pour les travaux
de restauration hydraulique
des bassins de la ZA du
Charnois à FUMAY (annexe)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 25 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vendredi vingt-cinq juillet à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE (jusqu'au point n°2025-07-167 excepté les points n°2025-07-161 et n°2025-07-166), Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, M. Richard DEBOWSKI, M^{me} Mireille LARCHER (suppléante de M. Pascal GILLAUD), M. Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Teddy BISKUPSKI (suppléant de M. Bernard DEFORGE), Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Bernard BŒUF (suppléant de M. Philippe RAVIDAT), Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), Hervé FRANCOTTE (à partir du point n°2025-07-168 et pour les points n°2025-07-161 et n°2025-07-166, pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUD (suppléé par M^{me} Mireille LARCHER), Eric GUERINY (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE à compter du point n°2025-07-155), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Bernard DEFORGE (suppléé par M. Teddy BISKUPSKI), Patrice PRINCE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Philippe RAVIDAT (suppléé par M. Bernard BŒUF), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu les articles L. 2422-5 et suivants du Code de la Commande Publique,

Lors des aménagements successifs de la ZA du Charnois à FUMAY, la Communauté a réalisé des bassins d'orage. Au nombre de 3, ils ont pour fonction de réguler l'arrivée des EP et d'en contrôler le débit avant rejet soit dans le réseau unitaire communal soit dans le milieu naturel. La zone d'étude s'étend sur approximativement 250 000 m² composés de bois, de zones industrielles imperméabilisées et de friches,

En octobre 2024, lors de fortes pluies, il a été constaté un torrent d'eau derrière le centre social de FUMAY situé sous la zone d'activités du Charnois. Ce phénomène avait déjà été observé en juillet 2021, lors des pluies diluviennes ayant causé de nombreux dégâts, notamment sur la Houille à GIVET. Cependant, ce phénomène avait touché également la Belgique et avait été jugé exceptionnel,

Considérant la mission d'étude hydraulique des bassins et des noues du système confiée par la Communauté à la Régie Intercommunale des Eaux,

Considérant la nécessité d'intervenir sur l'ensemble du réseau créé, le phénomène étant appelé à se renouveler,

Considérant l'estimation des travaux à un montant de 84 206,20 € HT,

Considérant la proposition de la Régie des Eaux de porter la maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Communauté,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de confier à la Régie Intercommunale des Eaux la réalisation des travaux de restauration hydraulique des bassins de la ZA du Charnois à FUMAY,
- * **approuve** l'enveloppe financière de l'opération d'un montant estimé de 84 206,20 € HT et ses conditions de versement,
- * **approuve** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-annexée,
- * **autorise** le Président à signer la convention.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

